

MARCHE AUX PLANTS DE FLEURS ET DE LEGUMES à l'artisanat et aux produits régionaux



Beaulieu-sur-Dordogne – dimanche 30 avril 2017

Conditions de participation

I – INSCRIPTIONS

- Retourner à l'organisateur **avant le 24 avril 2017** le bulletin d'inscription dûment signé et accompagné du règlement pour participer au marché aux plants qui aura lieu le 30/04/2017 place Marbot à Beaulieu.
- Cette inscription implique que les présentes conditions soient connues et acceptées sans réserve. De même seront acceptées toutes nouvelles dispositions qui pourraient être imposées par les circonstances et que l'organisateur se réserve le droit de signifier, même verbalement, et ce dans l'intérêt de la manifestation.
- Le bulletin d'inscription, intégralement complété, doit être accompagné du règlement

3€ le mètre linéaire

- Aucun remboursement pour quelque motif que ce soit n'est possible, sauf du fait de l'organisateur.
- Les inscriptions non accompagnées du règlement ne seront pas prises en compte.

BULLETIN D'INSCRIPTION - MARCHE AUX PLANTS, ARTISANAT & PRODUITS REGIONAUX

BEAULIEU SUR DORDOGNE - DIMANCHE 30 AVRIL 2017

NOM et PRENOM :

ADRESSE :

Téléphone : Fax :

Email :

TYPE DE PRODUITS VENDUS :

Dimensions du stand :

**Si branchement électrique,
se munir de prise européenne ainsi que de rallonge électrique**

Participera à la manifestation et s'acquitte du règlement ci-joint, d'un montant de€

par chèque n°
à l'ordre de la Compagnie des Fêtes de Beaulieu sur Dordogne

Fait le

SIGNATURE

II – EMPLACEMENTS

- Conformément aux accords pris, chaque participant disposera d'un emplacement place Marbot, selon des dispositions prises au préalable. Aucune modification ne pourra avoir lieu sans l'accord express du président de la Compagnie des Fêtes ou d'un représentant dûment désigné par lui.

III – HORAIRES

- L'installation du marché se fera entre 7h et 8h30 du matin. Les véhicules des participants stationneront sur le parking de la Poste. Ouverture du marché au public au plus tard à 9 heures.

IV – PUBLICITE

- La Compagnie des Fêtes s'engage à assurer la publicité de la manifestation sous toutes ses formes (affiches, presse écrite).
- Les exposants peuvent obtenir des affiches, sur demande, à apposer lors de leurs déplacements

V - FORMALITES ADMINISTRATIVES

- Il appartient à chaque participant de souscrire à ses propres frais toutes assurances couvrant les risques que lui-même ou toute personne placée sous son autorité encourent ou font encourir à des tiers. La Compagnie des Fêtes décline toute responsabilité sur les dommages que pourraient subir ou occasionner aux participants.
- Chaque participant s'engage à intervenir dans le cadre de la légalité, notamment en conformité avec les dispositions afférentes aux règles du commerce et à la législation du travail.
- La Compagnie des Fêtes est réputée déchargée de toute responsabilité.